

**Commune de
VERNEUIL-EN-HALATTE**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
22 JAN. 2008

7a

NOTICE SANITAIRE

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La commune de Verneuil-en-Halatte assure en régie la production et la distribution de l'eau sur une majeure partie de son territoire. Seule la partie Ouest de la commune, c'est-à-dire le secteur de l'INERIS et d'ALATA, est desservie par le réseau d'eau potable de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise (CAC). On distingue donc deux réseaux sur la commune.

Pour le réseau communal, l'alimentation est assurée par deux pompages :

- dans la vallée Sainte Geneviève, la station de pompage des « Grouettes » produit environ 40 m³/heure ;
- dans la vallée du ru Macquart, un forage produit environ 15 m³/heure.

La définition d'un nouveau forage sur la commune, dans la vallée Sainte Geneviève, est à prévoir (cela fait du reste l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU).

Un réservoir situé au-dessus du lotissement de « la Clef des Bois » assure le stockage de 750 m³ d'eau. Ce volume correspond à la consommation moyenne d'une journée de la population vernolienne.

Le réseau est composé d'un ensemble de boucles principales constituées par des canalisations dont le diamètre est supérieur ou égal à 150 mm. Ces boucles se structurent suivant le tracé des rues Pasteur, Hugo, Verdun, puis du lotissement du Vieil Etang, et des rues Desons et Calmette.

Des boucles secondaires, composées de canalisations de 100 et 150 mm, desservent les lotissements. Un maillage formé par des canalisations de diamètre inférieur à 100 mm complète les bouclages.

L'intérêt d'un système bouclé est de favoriser la circulation constante de l'eau. A l'inverse, dans les antennes en impasse, l'eau est stagnante et peut perdre de sa qualité.

Les antennes en impasse sont rares dans le réseau de Verneuil-en-Halatte. Souvent très courtes et de diamètre inférieur à 100 mm, elles desservent des voies en impasse. On relève cependant 5 antennes en impasse plus importantes sur la commune :

- 1 canalisation de 100 mm dessert la rue A. Briand ;
- 1 canalisation de 150 mm dessert le hameau de la Rue des Bois ;
- 1 canalisation de 150 mm dessert Montlerville ;
- 1 canalisation de 125 mm dessert la rue de l'Égalité ;
- 1 canalisation de 150 mm dessert la Cavée Lerambert.

Dans ces deux derniers cas (rue de l'Égalité et Cavée Lerambert), deux sur-presseurs ont été installés permettant ainsi une alimentation des maisons situées sur le plateau.

Le secteur d'Alata est quant à lui desservi par le réseau de la CAC. La zone industrielle est desservie par une boucle constituée de canalisations de 300 mm et 150 mm. L'IGN et le secteur du Tremblay sont desservis par des antennes en impasse.

Le système d'adduction en eau potable de la commune de Verneuil-en-Halatte est constitué de bouclages principaux et de canalisations intermédiaires alimentant les constructions situées dans des rues secondaires. L'étendue du réseau apparaît adaptée aux besoins actuels de la commune. Le système de bouclage des canalisations est un garant pour une bonne desserte en eau sur l'ensemble de la commune. Il est à signaler cependant la présence d'antennes en impasse qui tend à favoriser la stagnation de l'eau dans le circuit.

Décembre 2007

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune de Verneuil-en-Halatte possède un réseau collectif d'assainissement de type séparatif (séparation des eaux usées et des eaux pluviales).

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Villers-Saint-Paul ; cette station a une capacité de 20 000 équivalents habitants par jour, elle est utilisée aujourd'hui à environ 50 % de sa capacité. Cette station s'intègre dans un réseau d'assainissement plus vaste qui permet l'organisation du réseau entre les stations de Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise.

L'IGN et l'INERIS possèdent chacun un réseau privatif avec une microstation d'épuration.

Des conduites d'eaux usées sont présentes dans toutes les principales rues de la commune. L'ensemble des parties agglomérées sont bien raccordées au réseau d'assainissement.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération en date du 12 avril 2007. Il prévoit un assainissement collectif sur l'ensemble des parties urbanisées de la commune, à l'exception : des bâtiments de l'IGN, d'une maison forestière, des constructions situées dans le chemin dit de Pont Ste Maxence, et du n°30 de la rue Carnot.

Concernant le réseau pluvial, les eaux collectées dans le réseau ont pour exutoire la rivière de l'Oise, via le ru Macquart. Les eaux pluviales collectées en dehors du réseau sont dirigées vers le milieu naturel sans traitement spécifique.

Décembre 2007

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES

La commune de Verneuil-en-Halatte comptait 4 320 habitants en 2005, ce qui représente environ 5 400 kg de déchets à collecter et à traiter par jour.

La gestion de la collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte. Elles sont acheminées au centre de valorisation énergétique (incinérateur) situé sur la commune de Villers-Saint-Paul.

Le traitement des déchets est géré par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

Décembre 2007